

C'était aux environs de Prague. La jeune comtesse de Chambord est arrêtée un jour dans sa promenade par un attroupement de paysans.

— O'y a-t-il donc? demanda-t-elle.
— Une vieille et pauvre femme, âgée de plus de cent ans, qui vient de se casser la jambe.

Et les paysans s'écartent avec respect pour laisser passer la royale enfant.

Celle-ci, tendrement penchée vers la comtesse, lui adresse des paroles douces et consolantes; puis elle part, rapide comme l'oiseau: elle vient d'entendre dire que la respectable infirme n'a d'autre lit dans sa maison qu'un peu de paille.

Courir au palais, courir chez son frère et lui raconter l'accident, fut l'affaire d'un instant. Et voilà tout aussitôt Henri de Bourbon et Louise de France qui descendent, portant sur les épaules chacun le matelas qu'ils ont enlevé à leur lit, et se dirigeant, ainsi chargés, vers la demeure de la pauvre comtesse.

Le vieux roi Charles X, d'une fenêtre du château, aperçoit tout ce romanesque ménage.

— Quelle nouvelle idée a pasé par la tête de mes petits enfants? demanda-t-il.

On lui raconte la touchante aventure, et des larmes, mais des larmes bien douces, s'échappent de ses yeux. Il suit d'un regard attentif le prince et la princesse, courbés sous leur précieux fardeau, et sa pensée appelle sur eux la bénédiction du Ciel.

— L'époque exacte à laquelle l'art de travailler le verre fut introduit en Angleterre ne saurait être facilement déterminée.

D'après l'ingénieur du 11 décembre, cette industrie aurait été apportée dans le pays dès 1577, et déjà à cette époque on a urait pu fabriquer à Crutched-Friars, un quartier de Londres, des verres à vitre d'une qualité supérieure. Le premier cristal fabriqué en Angleterre l'aurait été vers 1673, à Savoy-House dans le Strand, à Londres également, par des ouvriers vénitiens amenés par le duc de Buckingham.

D'après la même fouille, un droit exclusif de fabrication du verre pour trente et un ans aurait été accordé en 1610 par James VI à lord Georges Hay. Ce droit aurait été transféré en 1627 pour une somme considérable à Thomas Robinson, marchand tailleur de Londres, qui en aurait disposé plus tard pour la somme de 250 livres en faveur de sir Robert Mansell, vice-amiral d'Angleterre.

La date de l'introduction de l'industrie du verre en Ecosse ne remonte pas au delà du règne de James VI. La première manufacture de verre établie dans ce pays l'aurait été à cette époque, à Wemyss, dans le comté de Fife; puis d'autres ateliers plus complets auraient été construits un peu plus tard à Prestonpans et à Leith. Une bouteille d'une contenance de 105 gallons impériaux aurait été soufflée dans les ateliers de Leith, le 7 janvier 1747.

Selon d'autres sources, l'industrie du verre n'aurait été introduite en Angleterre qu'en 1757. Elle aurait été apportée dans le Stourbridge par quelques émigrés hongrois. Ce district offrait d'ailleurs des avantages particuliers à une industrie de ce genre; parmi les principaux de ces avantages figuraient de vastes carrières d'argile réfractaire et du combustible en abondance.

Peu d'années plus tard, on ne comptait en effet dans le Stourbridge pas moins de vingt et une verreries dont dix ou l'on faisait des bouteilles et des fioles et deux cristalleries, et l'art de la gravure sur verre faisait son apparition apportée par un Allemand du nom de Schinner.

Le droit de monopole sur le verre dont nous avons parlé plus haut fut aboli en 1848; et cette abrogation contribua considérablement au développement des cristalleries qui sont maintenant au nombre de dix dans le Stourbridge seulement, où elles emploient plus de 1,700 personnes, dont 1,200 hommes et 500 femmes et enfants au moins.

Quelques-unes des plus importantes verreries de l'Angleterre se trouvent à South-wick. Il faut citer parmi celles-ci la verrerie de la Birmingham plate glass Company et la manufacture de M. M. Chaux, spécialement affectée à la fabrication des systèmes de lentilles pour les phares. Cette dernière n'occupe pas moins de 2,500 ouvriers, qui touchent annuellement 120,000 liv. st. de gages; elle emploie par an 165,000 tonnes de charbon; 10,000 tonnes de sable, 4,500 tonnes d'alcali; 3,500 tonnes de chaux et produit 17,000 tonnes de verres par an.

— La Revue des Deux-Mondes illustrée cite un émouvant épisode de la chasse au gorille dans les jungles de l'Afrique équatoriale, par M. Duchailu.

Nous battions le buisson, un peu à tout hasard, depuis plus de deux heures, sans rencontrer notre gibier, lorsqu'à la fin un énorme gorille sortit tout à coup du fourré, et s'avança droit sur nous en poussant un rugissement de colère, comme s'il nous eût dit: « Je suis las d'être ainsi pourchassé, me voilà je viens à vous. »

C'était un mâle solitaire, ce sont les plus féroces; il faisait retentir toute la forêt de son rugissement, pareil au roulement du tonnerre qui gronde dans le lointain.

Il était à trente pas de nous quand nous l'aperçûmes. Il s'arrêta. Aussitôt nous nous sermâmes les uns contre les autres, et j'allais l'ajuster pour l'abattre à la place même où il se tenait debout, quand mon fidèle chasseur, Malouen, murmura à mon oreille: — Pas encore!

Nous demeurâmes donc immobiles et muets, le fusil à la main. Le gorille fixa un instant sur nous ses méchants yeux gris, se mit à battre sa poitrine avec ses bras gigantesques, poussa un nouveau rugissement de défi et commença sa marche en avant.

Il fit une nouvelle halte environ à vingt pas de nous. Malouen me répéta: — Pas encore!

Le monstre reprit sa marche; il n'était plus qu'à quinze pas. Je pouvais voir en plein son visage féroce contracté par la rage; ses énormes dents grinçantes bruyamment, la peau de son front ridé s'abaissait et se

relevait avec rapidité, donnant à sa face hideuse une expression indescriptible et diabolique.

Je ne pouvais m'empêcher de penser à mon pauvre chasseur tué quelques jours auparavant; je me représentai la situation de ce malheureux, au moment où, ayant déchargé son arme, il avait vu son impitoyable ennemi venir sur lui, non pas par un brusque élan comme le léopard, mais à pas comptés, marchant sûrement à sa vengeance, inévitable comme le destin.

Le monstre poussa un nouveau rugissement à faire trembler la forêt, nous regardant toujours dans les yeux, se battant la poitrine; puis il avança encore. Cette fois, il n'était plus qu'à dix pas de nous. Ma respiration était précipitée, tant je me sentais surexcité par l'approche de l'énorme bête. « Attention! me dit Malouen.

Le gorille fit une nouvelle halte « A présent! » cria Malouen, et au moment où l'animal ouvrait sa gueule pour pousser un nouveau rugissement, il reçut trois balles dans le corps et tomba mort, presque sans convulsions.

— Ne tirez jamais trop tôt, me dit Malouen; si vous l'avez manqué, il ne vous aurait pas manqué lui.

Dans la chasse de ce terrible singe, il faut être pénétré de l'importance et de l'absolue nécessité de ne pas fuir devant l'animal. Agir ainsi, c'est couvrir la seule chance de salut.

Un nègre qui attaque un hippopotame se sauve presque toujours lorsqu'il a tiré son coup de feu. Mais le chasseur de gorille qui a manqué ou blessé l'animal doit l'attendre de pied ferme.

On a vu des nègres, réduits à cette extrémité, aller jusqu'à frapper le singe de leur fusil déchargé.

Le gorille ne s'acharna pas après sa victime; il donna généralement un seul coup solide, brisant à la fois le fusil et le corps du malheureux. Il arrive parfois que le dernier n'est pas tué sur le coup et qu'il guérit de ses blessures. M. Duchailu a vu des nègres ainsi mutilés et guéris dans les villages du flouve supérieur.

Heureusement le gorille meurt aussi facilement que l'homme; une balle dans la poitrine l'abat; il tombe la face contre terre, ses grands bras écartés, en poussant un affreux cri de mort, moitié rugissement, moitié râle, signal de délivrance pour le chasseur.

On lit dans la Presse Médicale:

« Les femmes affaiblies, les jeunes filles chlorotiques, les jeunes gens fatigués par la croissance, les ouvriers de manufactures exténués par de pénibles travaux, les vieillards perdant leurs forces, les personnes souffrantes de la fièvre du docteur Cabanes (Kina Cabanes) au Lactophosphate de chaux et de fer et au quinquina tité. Le produit qui fait la base de ce médicament fait partie immédiate de notre système osseux et sanguin; aussi on ne saurait employer un médicament tonique dans l'anémie, la chlorose, les pertes blanches et séminales, l'appauvrissement du sang, les faiblesses générales, la débilite constitutionnelle chez les femmes, les états, fatigués par leur grossesse, dans les fièvres intermittentes rebelles et dans tous les cas où on a besoin d'avoir recours à de puissants toniques; toutes les sommités médicales le prescrivent tous les jours avec succès. »

Dépot dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

A Roubaix, pharmacie Couvreur. — Prix P.S. — Il sera fait un rabais aux ouvriers de manufactures qui prendront une certaine quantité à la fois. 6954 (B)

Progress de l'Art Dentaire
Dents et Dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs. Edouard Verbrugghe
DENTISTE, breveté de M. le Roi des Belges
8, rue de la Croix, 8, ROUBAIX
MAISON A PARIS
4, Boulevard Poissonnière, 4

NOTA. Les dentiers ont l'avantage de ne pas remplir la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir les dents chancelantes. — SUCCES GARANTI.

Nouvelles du soir

On écrit de Paris, 31 décembre 1874: La première réunion des députés influents des différents groupes qui a eu lieu hier à l'Elysée a duré de 10 heures à 11 heures 1/2.

M. Dufaure et Léon Say ont déclaré dès l'abord qu'ils voulaient à titre purement individuel, n'ayant reçu aucun mandat du centre gauche.

La question à résoudre était celle de savoir si l'on pouvait former dans l'Assemblée une majorité pour le vote des lois constitutionnelles à quelques conditions on la formerait.

M. de Broglie a exposé les trois solutions: septennat personnel, septennat impersonnel, et gouvernement définitif. A son avis la première seule aurait l'adhésion des droites; avec la deuxième, peut-être serait-il possible d'obtenir le concours du centre gauche.

M. Bucher et d'Audiffret-Pasquier se sont prononcés pour le septennat impersonnel, que M. de Kerdrel a énergiquement repoussé au nom de la droite modérée.

La question de la priorité de la loi du sénat, à laquelle le gouvernement s'est rattaché comme le centre droit, a été l'objet d'un débat.

M. Dufaure a déclaré qu'il ne comprenait pas la création d'un Sénat sans l'organisation simultanée des pouvoirs publics, assurant l'établissement d'un gouvernement définitif, qui ne saurait être autre que la République.

M. Léon Say s'est associé à cette déclaration.

La deuxième séance qui a eu lieu à trois heures a été plus longue. Dans cette seconde séance, un membre du centre droit a fait eloquemment ressortir que le but élevé que l'on devait se proposer était de défendre les libertés publiques. Le parti libéral ne doit point oublier qu'il doit avant tout sauvegar-

der le gouvernement parlementaire et représentatif.

On s'est ensuite occupé du Sénat, et la réunion, à l'unanimité, a considéré comme nécessaire d'établir une solidarité absolue entre la loi sur le Sénat et les autres lois constitutionnelles.

Différents détails sur la constitution du Sénat ont ensuite été débattus.

La question de la transmission des pouvoirs a été abordée: MM. Dufaure et Léon Say ont insisté sur la nécessité d'assurer la transmission des pouvoirs au delà de 1880.

M. d'Audiffret-Pasquier a laissé entendre que l'on pourrait discuter cette question et essayer d'arriver à un accord.

Les représentants de la droite ont soutenu que la loi du 20 novembre n'avait pour objet que l'organisation du septennat personnel.

M. Ch. de Latour a examiné l'avis qu'on avait voulu assurer la sécurité des pays jusqu'en 1880.

M. le maréchal de Mac-Mahon est intervenu, et a fait réserver qu'il pouvait lui arriver malheur et que, à défaut de toute organisation, le pays serait livré aux crises les plus terribles.

La discussion a continué entre les membres de la droite et les députés du centre droit sur la signification à donner au septennat. Les membres du centre gauche n'ont pas pris part à ce débat.

La réunion s'est séparée à 7 heures seulement. Le maréchal a remercié les députés et leur a dit qu'il leur rendrait de sa main samedi.

Petite bourse du soir 99,73 3/4.

Depêches Télégraphiques (Service particulier du Journal de Roubaix)

UN NOUVEAU PRONONCIAMENTO
Berlin, 30 décembre. — On annonce de Madrid que le général Martinez Campos, qui avait été destitué, il y a quelque temps, à cause de ses sympathies alphonsistes, a fait hier, à Murviedro (province de Valence), à la tête de deux bataillons, un prononciamento en faveur du prince Alphonse de Bourbon.

Les troupes de l'armée d'Espagne ont suspendu la poursuite des Carlistes pour marcher contre les insurgés.

UNE GRÈVE.
Londres, 31 décembre. — Les mineurs de Dan Forest ont résolu de continuer la grève tant que les patrons n'auront pas retiré la réduction de salaire.

DERNIERE HEURE
DECLARATION DE DON ALPHONSE
ROI D'ESPAGNE.
Paris, 31 décembre, soir.

Une dépêche de Madrid de ce matin annonce que Don Alphonse est proclamé roi d'Espagne. Il a été reconnu par toutes les armées du Nord et du centre.

COMMERCES

Avis divers
HAYRE, 30 décembre. — Colons. — On a encore traité quelques affaires hier, du low middling Georgia en mer à 89 fr.; du fully good ordinary Louisiane à 90 fr. 50. — On se maintient ferme ce matin pour livrable et bien soutenu pour disponible, mais avec moins de mouvement, les avis d'Amérique nous signalant de nouveau des recettes plus suivies. Cette après-midi, les avis des marchés anglais ont encore refroidi davantage les dispositions, et nous n'avons pas eu une seule affaire à noter.

On a fait hier soir du Louisiana janvier, ainsi que du janvier à mars à 91 fr. Ce matin, on a de nouveau traité du décembre à 94 fr. 50 et on est resté vendeurs à ces prix.

Les ventes notées à quatre heures vont à 1,024 b.

MANCHESTER, 29 décembre. — Marché calme, prix sans changement depuis mardi, et tenus très fermes, affaires en filés et en tissus restreintes.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

OUVERTE LES MARDI 5 ET MERCREDI 6 JANVIER 1875

A 200,000 Obligations

COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES AVEC LOTS

Faisant partie d'un Emprunt de 400,000 Obligations Remboursables à 500 francs en 60 années à partir du 1er juillet 87, et rap portant 20 francs d'intérêt annuel.

PHIX DEMISSION:

449 fr. 90 par obligation entièrement libérée.

452 fr. 50 par obligation à libérer en cinq versements, savoir:

50 fr. en souscrivant le 5 et le 6 janvier 1875.

102 fr. 50 du 20 au 25 janvier 1875, époque de la délivrance des titres provisoires.

100 fr. du 15 au 20 février 1875.

100 fr. du 15 au 20 mars 1875.

100 fr. du 15 au 20 avril 1875.

452 fr. 50

Le premier coupon de 10 fr. est payable le 1er Juillet 1875.

Ces obligations participent à 4 tirages par année de 200,000 francs de lots chacun, soit ensemble 800,000 francs de lots.

Les tirages ont lieu les 22 mars, 22 juin, 22 septembre et 22 décembre.

Chaque tirage comporte:

1 Obligation remboursée par 100,000 fr.

1 Obligation remboursée par 30,000 fr.

4 Obligations remboursées par 10,000 francs, soit 40,000 fr.

10 Obligations remboursées par 3,000 fr. 30,000 fr. soit.

Ce qui fait 14 lots par tirage pour 200,000 francs, et 64 lots par année pour 800,000 fr.

Le premier tirage de lots aura lieu le 22 mars 1875.

La répartition de 200,000 obligations sera faite immédiatement après le 6 janvier 1875 au prorata des souscriptions reçues les 5 et 6 janvier.

S'il y a lieu à réduction, la réduction portera d'abord sur les obligations dont le capital n'aura pas été entièrement versé au moment de la souscription. Les souscripteurs qui verseront immédiatement la somme de 449 fr. 90 c. par obligation sont ainsi ce taux d'obtenir la totalité de leur souscription, pourvu que les souscriptions d'obligations entières n'excèdent pas le nombre de 200,000 titres.

Ces obligations sont émis pour réaliser des prêts consentis à des villes, à des chambres de commerce et au syndicat des cinq départements des Ardennes, de la Meuse, de l'arrondissement de Moselle, des Vosges et de la Haute-Saône, autorisés par la loi du 24 mars 1874 à avancer à l'Etat une somme de 65 millions pour le rattachement sur le territoire français des voies navigables interceptées par la frontière nouvelle.

L'emission est faite par le crédit foncier, avec le concours des huit établissements de crédit chez lesquels la souscription est ouverte.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

La souscription est ouverte:

Les 5 et 6 Janvier 1875.

A PARIS:

Au Crédit foncier de France, rue Neuve-ds Capucines, 19.

A la Société de crédit industriel et commercial, rue de la Vicotie, 72.

Au Crédit agricole, N. d. Capucines, 19.

Au Crédit lyonnais, boulevard des Capucines, 6.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue de la Harpe, 3.

Au Comptoir d'escompte de Paris, rue Bénédictine, 14.

A la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, rue de Provence, 54.

A la Société de dépôts et de comptes courants, rue d'Opéra, 2.

A la Société financière de Paris, rue Louis-le-Grand, 19.

DANS LES DÉPARTEMENTS:

Dans les Trésoreries Générales.

Dans les Recettes particulières.

Dans les Agences et succursales des Sociétés ci-dessus indiquées et chez tous leurs correspondants.

A L'ÉTRANGER:

A Bruxelles à l'Agence du Comptoir d'Escompte de Paris.

A Bruxelles à Anvers, à Amsterdam et à Genève aux succursales de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

La souscription sera close le mercredi 6 janvier 1875, à 5 heures.

SANTÉ A TOUS rendue sans mé- s et sans frais par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite

REVALESCIERE.

Vingt-sept ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phlogitose, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névroses, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. — 79,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Plamkow, Madame la marquise de Bréhan, le duc de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65,311

Verdant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée d'ans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure n° 78,361

M et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière se mangent en tout temps, soit à sec ou trempés dans de l'eau, du lait, café, chocolat, thé, vin, etc. Ils rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse, en mer, ainsi que toute irritation et l'odeur fétide de la sueur, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. Améliorant le sommeil, l'appétit et la digestion, ils nourrissent, en même temps, mieux que la viande, donnent un sang pur et des chairs fermes et fortifient les personnes les plus affaiblies. En boîtes, de 4, 7 et 60 francs — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez MM. Cotte, pharmacien, Morelle-Bourgeois; Léon DANJOU, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Toulon, et chez les pharmaciens et épiciers. — De LARRY et C^o, Place Vendôme, à Paris.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour l'insertion des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, INFORMATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LEGALES ET JUDICIAIRES.

Publication légale

Etudes de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, et de M^e DE RENTY et HOUZÉ, avoués à Lille.

VILLE DE ROUBAIX et commune de CROIX

à Vendre

Le Mercredi 20 Janvier 1875, onze heures du matin, à l'audience des créés du tribunal civil de Lille.

(Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués.)

ROUBAIX

1^o UNE MAISON

Sise rue des Fabricants, n° 53, avec étage, attenant au lot suivant.

Mise-à-prix: 2,000 fr.

2^o UNE AUTRE MAISON

Sise même rue, n° 67, attenant à la précédente.

Mise-à-prix: 1,500 fr.

Nota. — Ces deux lots seront mis en vente séparément; puis réunis en un seul pour être adjugés suivant le mode le plus avantageux.

COMMUNE DE CROIX

3^o CINQ MAISONS

avec le fond et terrain.

Sise à front de la rue numéro 10, tenant aux d^{es} Goube, aux héritiers Leconte et à la v^e Briet.

Mise-à-prix: 6,000 fr.

S'adresser pour les renseignements: 1^o à M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix;

2^o à M^e HOUZÉ, avoué co-licitant, demeurant à Lille;

3^o et à M^e PAUL DE RENTY, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue d'Angleterre, n° 19.

Pour extrait, (Signé) PAUL DE RENTY.

7999

MAISONS à vendre ou à louer

Etudes de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix et M^e DE RENTY, avoué à Lille, rue d'Angleterre, 19.

VILLE DE ROUBAIX

à vendre

LA RUE PROPRIÉTÉ DE

UNE MAISON

à usage d'emballleur

et 17 ares 73 centiares de fond et terrain, sise rue du Grand-Chemin, n° 14, sur la mise à prix de 40,000 fr.

(Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués.)

Cette propriété est tenue en usufruit par M. Fiévet-Deleporte, propriétaires à Roubaix.

S'adresser pour les renseignements: 1^o à M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix;

2^o à M^e PAUL DE RENTY, avoué à Lille, rue d'Angleterre, 19, poursuivant la vente.

Pour extrait, (Signé) PAUL DE RENTY.

7988

— A LOUER: Un bâtiment à trois étages, avec terrain libre d'environ 600 mètres carrés de superficie. — Cette propriété par sa situation au centre de la ville, est convenable à tous usages industriels ou établissements commerciaux. — S'adresser à M. Jourdeuil, rue des Fabricants. 7872

— A louer, pour en jouir au 1^{er} avril 1875, un tissage mécanique de 120 métiers, avec force motrice et magasin, comprenant 56 métiers à 6 boîtes et 70 unis. Plus une maison avec jardin. — S'adresser pour renseignements à M. Edouard Roussel, rue des Arts, 189. 7906

— A louer, à proximité de la gare, un grand magasin à étage avec machine à vapeur. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 7975

— A louer pour le 15 janvier une maison avec vitrine, rue des Longues-Haies, 86. — S'adresser rue de Lannoy, 46. 7933